

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

FICHE TECHNIQUE

ACCUEIL DES TOURISTES À VÉLO EN LOIRE-ATLANTIQUE



1. Présentation

1.1 Le tourisme à vélo, une pratique en plein essor

- > Votre établissement est situé à moins de 5 km d'un grand itinéraire cyclable, positionnez-vous sur le tourisme à vélo !
- > Augmentation des clientèles à vélo et création d'itinéraires cyclables : le tourisme à vélo se développe. Pour répondre aux attentes spécifiques des touristes à vélo et ainsi conforter la fréquentation touristique de notre territoire, des dispositifs d'accueil ont été créés (un label et des marques d'itinéraire). Loire-Atlantique développement et ses partenaires vous accompagnent dans la qualification de votre établissement, prenez connaissance ci-après des dispositifs existants.

1.2 Qui peut bénéficier du label Accueil Vélo© et des marques ?

- > Quatre types d'établissement* peuvent candidater à l'obtention du label et des marques, sous-réserve de répondre aux pré-requis indiqués entre parenthèses :
 - les **hébergements touristiques** (être situé à moins de 5 km d'un grand itinéraire**, (être classé et/ou labellisé***)
 - les **loueurs et réparateurs de vélos professionnels** (être situé à moins de 5 km d'un grand itinéraire**);
 - les **offices de tourisme** (être situé à moins de 5 km d'un grand itinéraire**);
 - les **sites de visite et de loisirs** (être situé à moins de 5 km d'un grand itinéraire**, proposer un accueil physique, être ouvert 50 jours/an minimum dont juillet et août).
- * Pour tenir compte des spécificités de chaque type d'établissement, quatre référentiels existent, rassemblés dans le [Guide pratique Accueil Vélo](#).
- > ** Les grands itinéraires cyclables concernés en Loire-Atlantique sont dans un premier temps : La Loire à Vélo et La Vélodyssée (dont le Canal de Nantes à Brest, l'estuaire de la Loire, Vélocéan sur la côte Sud, ...).
- > *** Attention, à l'issue d'une période transitoire de 3 ans, il sera demandé à l'ensemble des établissements pour lesquels il existe un classement d'être obligatoirement classé pour bénéficier d'Accueil Vélo. Informations sur www.classement.atout-france.fr.
- > **Plus d'informations sur** <https://tourisme-loireatlantique.com/>

1.3 Un engagement fort, une « promesse client »

- > L'engagement dans l'accueil des touristes à vélo est très souvent **simple à mettre en place**. Il se traduit par un accueil et des services adaptés, ainsi que par la mise à disposition de quelques équipements spécifiques aux pratiques de ces clients.
- > Toutefois, cet engagement constitue un **signe fort à destination de la clientèle**. Il doit être pris au sérieux et faire l'objet d'une attention particulière dans le temps.

> À noter : Afin d'honorer la promesse client et veiller à l'image du réseau, toute dérive signalée dans un établissement conduit, selon l'importance du problème souligné, à une demande de mise en conformité ou à une radiation du label et de la marque. Dans cette optique, des visites inopinées pourraient être réalisées.

2. Le label et les marques, des dispositifs complémentaires

2.1 Le label Accueil Vélo®

a. Le label en quelques mots



> En Loire-Atlantique, le label national Accueil Vélo® est attribué par Loire-Atlantique développement, l'Agence de développement & de réservation touristiques du département.

> Attribué pour une durée de 3 ans, le label Accueil Vélo® joue un double rôle de contrôle de l'accueil adapté des touristes à vélo et d'outil marketing pour ce segment de clientèle.

> Pour les professionnels, il concrétise l'engagement à proposer un accueil et à fournir des services adaptés aux touristes à vélo.

> Pour les touristes à vélo, il permet d'identifier facilement les établissements adaptés à leur pratique et aux besoins spécifiques inhérents à celle-ci.

> **Adhésion : 200 € pour 3 ans** soit, à titre indicatif, environ 67 €/an. Ce coût constitue une participation au frais de développement et de promotion du label.

b. Quels outils pour faire connaître le label ?

> La communication sur le label est assurée par Loire-Atlantique développement et les structures institutionnelles du tourisme souhaitant le valoriser (Agence régionale des Pays de la Loire, Offices de Tourisme, ...). L'association France Vélo Tourisme, créée en 2011 assure une communication nationale, notamment via le site internet www.francevelotourisme.com

> **L'obtention du label permet aux établissements labellisés d'être référencés sur différents supports.**

Soyez acteur de la communication sur le label ! Pour optimiser la communication, la structure labellisée doit faire référence au label sur ses différents supports de communication (site internet, dépliants, cartes de visite, ...) en expliquant son engagement, en utilisant le logo et/ou en créant des liens internet.

2.2 Les marques des itinéraires cyclables européens : La Loire à Vélo® et La Vélodyssée®

a. Les marques en quelques mots

> Les marques des itinéraires cyclables européens (La Loire à Vélo® et La Vélodyssée®) sont des marques collectives, c'est-à-dire pouvant être utilisées par plusieurs structures, après autorisation.



> **La Loire à Vélo®** appartient à la Région des Pays de la Loire, décisionnaire quant aux conditions d'utilisation de la marque. La gestion de la marque a été confiée à l'Agence régionale des Pays de la Loire, c'est donc cette structure qui est en charge de l'attribution de la marque pour une durée de 3 ans renouvelable.

> **Droit d'entrée : 100 €**, le renouvellement de la marque La Loire à Vélo® tous les trois ans est ensuite gratuit, sous réserve d'appartenir au réseau Accueil Vélo.



> **La Vélodyssée®** est une marque déposée dont la gestion est assurée par Loire-Atlantique Tourisme. La marque est attribuée par Loire-Atlantique développement pour une durée de 3 ans renouvelable.

> **Droit d'entrée : gratuit**, le renouvellement de la marque La Vélodyssée® a lieu tous les trois ans, sous réserve d'appartenir au réseau Accueil Vélo®.

> Les marques s'appuient sur la qualité reconnue par le label Accueil Vélo®. En d'autres termes, **pour obtenir une marque d'itinéraire, il faut être labellisé Accueil Vélo®** au préalable. Liées à un grand itinéraire cyclable, les marques possèdent une dimension commerciale et promotionnelle importante correspondant à une « destination à vélo » : c'est la valeur ajoutée d'une marque par rapport au label.

b. Quels outils pour faire connaître les marques ?

> La promotion des marques est assurée par Loire-Atlantique développement et les structures institutionnelles du tourisme souhaitant les valoriser (Agence régionale des Pays de la Loire, Offices de Tourisme, ...).

> Plus d'outils pour les marques : chaque marque dispose de dispositifs de promotion propres (site internet, dépliants, relations presse, ...).

> L'obtention d'une marque permet aux établissements d'être **référéncés sur le site internet de la marque**, www.loireavelo.fr et/ou www.lavelodyssée.com.

Soyez acteur de la communication sur les marques ! Pour optimiser la communication, la structure labellisée doit faire référence à la marque sur ses différents supports de communication (site internet, dépliants, cartes de visite, ...) en expliquant son engagement, en utilisant le logo et/ou en créant des liens internet.

3. Comment obtenir le label et une ou plusieurs marques ?

3.1. Première étape : le label

> L'obtention du label **Accueil Vélo©** constitue la première étape pour tout établissement souhaitant intégrer les dispositifs.

1. Estimez le degré d'adaptation de votre établissement à l'accueil des touristes à vélo en étudiant les critères inscrits dans le « Guide pratique Accueil Vélo© », à télécharger sur le site <http://pro.tourisme-loireatlantique.com>
2. Si besoin, réalisez les actions correctives permettant de répondre à l'ensemble des critères obligatoires. Pour obtenir des conseils, contactez-nous !
3. Formulez une demande écrite d'attribution du label Accueil Vélo© (par courrier, fax ou e-mail). Cf. Coordonnées des interlocuteurs à la fin de la fiche.
4. En réponse, une visite de labellisation est programmée afin de contrôler le respect des critères du référentiel.
5. Si l'ensemble des critères sont respectés, la signature d'une convention formalise l'attribution du label à l'établissement.

3.2. Deuxième étape : la marque

> L'attribution de la marque est conditionnée à l'obtention du label Accueil Vélo©.

> Pour La Loire à Vélo®, signalez votre souhait d'obtenir la marque à Loire-Atlantique développement qui informera les services de l'Agence régionale des Pays de la Loire. Une convention sera alors signée entre l'Agence régionale et le représentant de votre établissement. Un droit d'entrée de 100 € sera demandé lors de la première adhésion à la marque.

> Pour La Vélodyssée®, Loire-Atlantique développement gérant à la fois le label et la marque, celle-ci sera automatiquement attribuée aux établissements titulaires d'Accueil Vélo© et situés à moins de 5 km de l'itinéraire La Vélodyssée®. Aucun droit d'entrée n'est demandé.

4. Coordonnées des interlocuteurs

> Le déploiement du label et des marques d'itinéraire est réalisé de manière partenariale. Aussi, plusieurs interlocuteurs peuvent vous renseigner :

OBJET	STRUCTURE	RÔLE	INTERLOCUTEUR
ACCUEIL VÉLO	<p>Loire-Atlantique développement - SPL</p> <p>Agence de Développement & de Réservation Touristiques</p> <p>2 boulevard de l'estuaire CS 9620 44262 NANTES cedex 2</p> <p>http://pro.tourisme-loireatlantique.com/</p>	<p>Conseil aux porteurs de projet Gestion du label Accueil Vélo© en Loire-Atlantique</p> <p>Promotion du label et des marques via les outils départementaux</p>	<p>Sandrine FOURRET</p> <p>Chargée de mission itinérances Tél. : 02 40 99 00 85</p> <p>s.fourret@loireatlantique-developpement.fr</p>
LA VÉLODYSSÉE	<p>Loire-Atlantique développement - SPL</p> <p>Agence de Développement & de Réservation Touristiques</p> <p>2 boulevard de l'estuaire CS 9620 44262 NANTES cedex 2</p> <p>http://pro.tourisme-loireatlantique.com/</p>	<p>Gestion de la marque La Véloodyssée®</p> <p>Promotion de la marque La Véloodyssée via les outils départementaux et le site www.lavelodysee.com</p>	<p>Sandrine FOURRET</p> <p>Chargée de mission itinérances Tél. : 02 40 99 00 85</p> <p>s.fourret@loireatlantique-developpement.fr</p>
LA LOIRE À VÉLO	<p>Agence régionale des Pays de la Loire</p> <p>7 rue du Général de Bollardière - CS 80221 44202 Nantes cedex 2</p> <p>http://www.agence-paysdelaloire.fr/</p>	<p>Gestion de la marque La Loire à Vélo®</p> <p>Promotion de la marque La Loire à Vélo via les outils régionaux et le site www.loireavelo.fr</p>	<p>Stéphanie CHABOT</p> <p>Pôle Développement touristique Tél. : 02 40 48 81 21</p> <p>s.chabot@agence-paysdelaloire.fr</p>

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

Votre contact

Sandrine FOURRET

Chargée de mission Itinérances

s.fourret@loireatlantique-developpement.fr

LD 02 40 99 00 85

Loire-Atlantique développement - SPL

2 boulevard de l'estuaire - CS 9620

44262 NANTES cedex 2

Tél. : 02 40 20 20 44

tourisme@loireatlantique-developpement.fr

